

Dossier d'inscription dans une école primaire publique de la ville de La Voulte-sur-Rhône

L'ÉCOLE PRIMAIRE EST ORGANISÉE EN TROIS CYCLES PÉDAGOGIQUES :

- Le cycle des apprentissages premiers, qui correspond à l'école maternelle •
- Le cycle des apprentissages fondamentaux, qui comprend le CP, le CE1 et le CE2 •
- Le cycle des consolidations, qui commence au CM1 et se poursuit jusqu'en 6^{ème} •

Les inscriptions dans une école maternelle ou une école élémentaire relèvent de la compétence du Maire. Le choix des écoles est déterminé par la carte scolaire communale.

| DANS QUEL CAS EFFECTUER LA DÉMARCHE D'INSCRIPTION DE VOTRE ENFANT?

Vous devez inscrire votre enfant auprès de la mairie dans les cas suivants :

- Première scolarisation à l'école maternelle pour les enfants nés en 2021.
- Première scolarisation à l'école élémentaire (entrée en classe de CP)*.
- Première scolarisation sur la commune pour les enfants des nouveaux arrivants.
- Déménagement entraînant un changement d'école.

Si vous n'êtes pas concernés par l'une des situations précédentes, les modalités d'inscription vous seront directement communiquées par le chef d'établissement fréquenté par votre enfant.

Pour tout renseignement
contacter Mme Corinne ARNAUD au 06 37 53 63 85 / carnaud@lavoulte.fr

LES INSCRIPTIONS, EN DEUX ÉTAPES

ÉTAPE 1

INSCRIPTION ADMINISTRATIVE EN MAIRIE

Pour l'année scolaire 2024-2025, les inscriptions sont à effectuer dès le mois de février 2024 auprès des services scolaires de la ville. Le dossier disponible à l'accueil ou sur le site internet de la mairie, est à remettre dûment complété et signé avec une photocopie des pièces demandées.

LISTE DES PHOTOCOPIES À FOURNIR À LA MAIRIE AVEC LE DOSSIER D'INSCRIPTION :

- **Livret de famille** (pages parents et enfants) ou copie intégrale de l'acte de naissance de l'enfant,
- **Pièce d'identité d'un des responsables légaux** ; le cas échéant les conditions d'exercice de l'autorité parentale (jugement),
- **Justificatif de domicile de moins de 3 mois** (attestation d'assurance du domicile, facture d'électricité ou de téléphone, quittance de loyer, contrat de location ou titre de propriété).

CAS PARTICULIERS :

POUR LES PERSONNES HÉBERGÉES

Joindre les photocopies des documents à fournir par la personne qui héberge : attestation d'hébergement sur l'honneur (p4 du dossier) + justificatif de domicile de moins de 3 mois.

POUR LES NOUVEAUX ARRIVANTS À LA VOULTE SUR RHÔNE

Joindre le(s) certificat(s) de radiation de l'établissement scolaire précédent.

POUR LES DEMANDES DE DÉROGATION INTRA-MUROS OU DES COMMUNES EXTÉRIEURES

Si vous souhaitez inscrire votre enfant dans une école différente de celle relevant de votre secteur géographique vous devez obligatoirement déposer une demande de dérogation à la carte scolaire lors de la remise du dossier au service.

Les dérogations constituent une exception. Votre demande doit être motivée et justifiée. Elle sera soumise à la commission de dérogation qui se tient début juin et qui statue dans la limite des places disponibles. Vous serez informé de la réponse à votre demande de dérogation pour l'année scolaire 2024-2025 courant juin.

ÉTAPE 2

À l'issue de l'inscription administrative, un certificat d'inscription scolaire est établi par la mairie et remis directement au chef d'établissement de l'école concernée.

Vous devez ensuite prendre rendez-vous avec la direction de l'école pour effectuer l'admission pédagogique de votre enfant.

N'oubliez pas de venir à ce rendez-vous avec :

- votre livret de famille
- le carnet de santé de l'enfant

COORDONNÉES DES ÉCOLES MATERNELLES ET ÉLÉMENTAIRES PUBLIQUES

Primaire Centre

Directeur : M. Olivier CHABANAL
Élémentaire : 1 Place Camille
Debard
Tel : 04.75.62.40.91
Maternelle : 2 Place Camille
Debard
Tél : 04.75.62.23.43

Elémentaire Cités

Directrice : Mme Cécile
CAMBERABERO-CUSCUSA
10 rue des écoles
Tel : 04.75.62.01.15

Primaire Gonnettes

Directeur : M. Benoît RIBES
1 Rue des Gonnettes
Tel : 04.75.62.01.84

Maternelle Cités

Directrice : Mme Karine JULIEN
3 avenue du 11 Novembre
Tel : 04.75.62.00.04

LA RESTAURATION SCOLAIRE

Les inscriptions au service de restauration scolaire ainsi que l'achat des repas sont gérés par la mairie de La Voulte sur Rhône. Les documents d'inscription seront disponibles à l'accueil et sur le site officiel de la mairie à partir de mi-juin 2023. Pour tout renseignement contacter Mme Sophie ROSENBERGER
Tél. 04 75 62 39 83 / email : srosenberger@lavoulte.fr

FICHE D'INSCRIPTION SCOLAIRE

Cochez l'école demandée (en fonction de votre secteur d'habitation) :

- Ecole primaire du Centre Ecole primaire des Gonnettes Ne sait pas
 Ecole maternelle des Cités Ecole élémentaire des Cités

IMPÉRATIF : Si vous souhaitez faire une demande de dérogation pour ne pas mettre votre enfant dans l'école de votre secteur, vous devez rédiger votre demande de dérogation sur papier libre et y joindre les pièces justificatives.

Élève :

Nom : _____ Prénom(s) : _____ Sexe : M F

Né(e) : / / Lieu de naissance (commune et département) : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Commune : _____

Scolarité demandée :

Maternelle		Élémentaire	
<input type="checkbox"/> PS (petite section)	<input type="checkbox"/> GS (grande section)	<input type="checkbox"/> CP	<input type="checkbox"/> CM1
<input type="checkbox"/> MS (moyenne section)		<input type="checkbox"/> CE1	<input type="checkbox"/> CM2
		<input type="checkbox"/> CE2	

Parent 1 : Autorité parentale : Oui Non

Nom de naissance : _____

Nom d'usage : _____ Prénom(s) : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Commune : _____

Téléphone domicile : Téléphone portable :

Téléphone professionnel : Courriel : _____@_____

Parent 2 : Autorité parentale : Oui Non

Nom de naissance : _____

Nom d'usage : _____ Prénom(s) : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Commune : _____

Téléphone domicile : Téléphone portable :

Téléphone professionnel : Courriel : _____@_____

La municipalité s'engage à respecter la réglementation en vigueur applicable au traitement de données à caractères personnel et, en particulier, le règlement (RGPD) 2019/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2019 applicable depuis le 25 mai 2018.

La finalité du traitement des données est l'inscription de votre (vos) enfant(s) dans l'école attribuée. Au terme de l'année scolaire les données seront détruites.

Attestation d'hébergement sur l'honneur

(À remplir uniquement si la famille est hébergée par une tierce personne)

Je soussigné(e) M./Mme ⁽¹⁾ :

atteste, sur l'honneur, héberger à mon domicile situé :

N° Voie :

CP Ville :

(Joindre impérativement un justificatif de moins de 3 mois)

M./Mme ⁽²⁾ :

et son/ses enfants ⁽³⁾ :

(1) précisez prénom et nom de l'hébergeant

(2) précisez prénom et nom du responsable légal hébergé

(3) précisez prénom(s) et nom(s) du / des enfant(s)

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

La Voulte sur Rhône, le :

Signature de l'hébergé :

Signature de l'hébergeant :

Article 441-7 du code pénal « Est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000€ d'amende le fait :

1° D'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts,

2° De falsifier une attestation ou un certificat originaire sincère ;

3° De faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié.

Les peines sont portées à 3 ans d'emprisonnement et à 45 000 € d'amende lorsque l'infraction est commise en vue de porter préjudice au trésor public ou patrimoine d'autrui »

FICHE DE CONSENTEMENT RGPD* POUR LA SCOLARITÉ

Parent : (NOM et Prénom(s))

Enfant(s) : (NOM et Prénom(s))

(NOM et Prénom(s))

(NOM et Prénom(s))

Cocher les cases correspondantes

Nous certifions sur l'honneur l'exactitude des renseignements figurant sur la fiche d'inscription à la restauration scolaire et déclarons avoir pris connaissance du règlement de fonctionnement de la structure.

J'autorise Je n'autorise pas la structure à saisir mes informations personnelles.

J'autorise Je n'autorise pas la structure à saisir mes informations médicales.

J'autorise Je n'autorise pas La Mairie de La Voulte-sur-Rhône à utiliser et diffuser à titre gratuit et non exclusif la ou les photographie(s) représentant mon ou mes enfant(s) sur les supports suivants : magazine municipal, agenda municipal, guide du bien vivre, plan municipal.

J'autorise Je n'autorise pas l'hospitalisation. En cas d'urgence, l'enfant accidenté ou malade sera orienté par les services de secours d'urgence vers l'hôpital le plus proche.
La famille sera immédiatement avertie par les services municipaux. Les services de santé vous délivreront les informations médicales et recueilleront votre consentement pour les actes médicaux qui se révéleront nécessaires, à moins que ceux-ci n'aient déjà été effectués dans l'urgence.

Fait à la Voulte-sur-Rhône, le.....

Signature

VACCINATIONS OBLIGATOIRES pour les inscriptions en maternelle des enfants nés en 2021 :

Les vaccinations suivantes sont obligatoires avant toute entrée en collectivité et un justificatif doit être fourni avant toute inscription à l'école. (Certificat de vaccinations ou carnet de santé rempli)

- Diphtérie
- Tétanos
- Poliomyélite
- Coqueluche
- Haemophilus influenzae (HIB)
- Hépatite B
- Pneumocoque
- Méningocoque de sérogroupe C
- Rougeole, rubéole, oreillons (ROR)

Nous vous invitons à vous rapprocher de votre médecin traitant ou de la PMI afin de vous aider dans la vérification de ces vaccins et leur mise à jour. En effet, plusieurs vaccinations peuvent être faites en même temps.

La vaccination contre la tuberculose (BCG) n'est plus obligatoire.